

MANIFESTE DE LA CFE-CGC
POUR LA COP21



LES SALARIÉS AU CŒUR DU DÉFI CLIMATIQUE

DIALOGUE SOCIAL ET GOUVERNANCE...
COMMENT MOBILISER LES SALARIÉS ?

La conférence Paris-Climat 2015 ou COP21, qui se tient en France du 30 novembre au 11 décembre 2015, est une occasion unique pour les citoyens-salariés de peser et de montrer qu'ils s'organisent face aux enjeux de la transition écologique.

Cet événement est le point de départ pour une mobilisation citoyenne durable, permettant de modifier les comportements face à une crise climatique qui est aussi une crise de sens.

Au-delà de l'engagement des diplomates, des responsables politiques et des entreprises, il est impératif d'impliquer les salariés, dont la mobilisation est déterminante pour faire vivre le débat climatique au sein des entreprises.

Ce sont en effet les salariés qui peuvent, de l'intérieur, par leur action dans la gouvernance et le dialogue social, engager leurs entreprises sur la voie de la responsabilité climatique et vérifier qu'elles passent du discours aux actes.

Pour la CFE-CGC, cette mobilisation nécessite avant tout d'aboutir à un accord climatique ambitieux, durable et juridiquement contraignant qui reconnaisse l'urgence à agir de façon déterminée et qui garantisse que les émetteurs mondiaux s'engagent sur une trajectoire de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

**LA CFE-CGC
EST ENGAGÉE
POUR
PROMOUVOIR
LE DÉBAT
CLIMATIQUE ET LE
DIALOGUE SOCIAL
AU SEIN DE
L'ENTREPRISE,
ET VEILLERA À CE QUE
CETTE COP21 SOIT
CELLE DU PASSAGE
À L'ACTE !**



L'ESSENTIEL EN 10 POINTS

1

La CFE-CGC se mobilise pour contribuer, aux côtés des différentes parties prenantes, à sensibiliser ses militants et adhérents sur les questions environnementales, à promouvoir un **dialogue social responsable** et constructif pour favoriser le débat au sein de l'entreprise, et à porter des propositions durables permettant d'apporter des solutions au défi du changement climatique.

2

Toute politique de **développement durable et de RSE** prenant en compte les enjeux climatiques doit être placée au cœur des orientations stratégiques et/ou gestion des risques de l'entreprise. Une telle démarche doit être impulsée au plus haut niveau de l'entreprise et constitue un socle pour son management et sa gouvernance à laquelle les salariés doivent être associés.

3

Les stratégies bas carbone mises en place pour la transition énergétique doivent nécessairement **préserver la compétitivité** industrielle et les emplois. L'accord climatique issu de la COP21 devra veiller à garantir l'équilibre des engagements de tous les acteurs mondiaux, et en particulier les grands émetteurs, afin d'éviter tout dumping carbone.

4

La sensibilisation, l'éducation, la formation et l'information sur les enjeux du changement climatique et de la COP21 seront déterminantes pour réussir la mobilisation des salariés. La CFE-CGC demande la présence obligatoire de **formations** ayant trait au climat et plus largement au Développement Durable et à la RSE, et en rapport avec le secteur d'activité, dans le plan de formation de l'entreprise.

5

La CFE-CGC défend des évaluations socio-économiques systématiques des mesures sectorielles prises afin de développer des **filières industrielles d'excellence** et de préserver les emplois, de gagner en compétitivité à l'international, tout en répondant aux objectifs climatiques.

6

Dans le secteur résidentiel, les **salariés** en tant que citoyens-consommateurs jouent un rôle moteur en matière d'efficacité énergétique. Cet engagement doit relever de l'incitation et non de la contrainte, et doit être accompagné d'outils notamment financiers pour leur permettre d'adopter des solutions éco-efficaces.

7

Dans le secteur des transports, l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux requiert une politique de mobilité durable et de transports propres. La CFE-CGC propose la mise en place obligatoire dans l'ensemble des entreprises de PDE¹ / PDIE² permettant d'allier les **enjeux environnementaux et la mobilisation des salariés** par un partage des bénéfices induits entre les salariés et les acteurs économiques.

8

Il est essentiel de doter les territoires de **politiques d'adaptation au changement climatique** et d'accompagner les citoyens dans leurs changements de comportements (consommation, transport, déchets...). Ces politiques d'adaptation permettront à la CFE-CGC, aux côtés d'autres organisations syndicales, de contribuer au dialogue territorial avec d'autres parties prenantes (ONG, associations...) pour fixer les orientations de ces acteurs.

9

La CFE-CGC souhaite et défend de longue date la mise en place d'un **curriculum laboris** suivant toute la carrière professionnelle des salariés et les risques auxquels ils ont été exposés, conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi Grenelle I.

10

La CFE-CGC plaide pour que soit institutionnalisé un **lieu de débat**, avec les représentants des salariés, au sein de l'entreprise sur ces enjeux essentiels et stratégiques via la création d'une commission RSE-Développement Durable au sein des comités d'entreprise, et a **minima** l'intégration obligatoire des sujets Développement Durable et RSE dans les débats des comités d'entreprise.

¹ PDE : Plan de Déplacements Entreprise

² PDIE : Plan de Déplacements Inter-entreprises

